Silène
17, Rue Pierre Mendès France - 44602 - ST-NAZAIRE

RECU EN PREFECTURE
le 23 juin 2026
VIA DOTELEC - FAST Actes
044-442120369-20260618-D0035150-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°0035150

BUREAU DE SILENE EN DATE DU JEUDI 18 JUIN 2026

Délibération n°	LES LANDETTES - SAINT-NAZAIRE - LANCEMENT TRAVAUX DE DECONSTRUCTION
10	

L'An deux mille vingt six, le dix-huit juin, à 16 heures, s'est réuni le Bureau, en salle la Vigie, au siège de Silène, 17 rue Mendès France à Saint-Nazaire, sous la présidence de Mme Céline GIRARD-RAFFIN, .

ADMINISTRATEURS PRESENTS :

M. Alain LE PAPE, Mme Dominique TRIGODET, Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. PATRICK LAMOOT, M. Jean-Michel CRAND

POUVOIRS :

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Mme Ghislaine OLLIVAUD-HERVOCHE

M. Christophe COTTA

ASSISTAIENT A LA REUNION :

Madame Sandrine WILLIAMSON, Directrice Générale,
Madame Carole VILBOUX, Secrétaire Générale
Monsieur Franck GOURDEL, Directeur de l'Offre Nouvelle,
Monsieur Jean HOUSSET, Directeur de la Valorisation du Patrimoine,

Direction de l'Offre Nouvelle
Responsable d'opération : Edouard FERRE

Par délibération du 16 novembre 2023, le bureau de SILENE a validé le principe de déconstruction de la résidence LES LANDETTES, composée de 119 logements. Cette décision faisait suite aux études réalisées sur le patrimoine existant, qui ont mis en évidence l'importance des travaux nécessaires à sa réhabilitation et l'absence de pertinence économique et technique d'une intervention de rénovation lourde.
Dans le cadre de cette opération de déconstruction, SILENE a souhaité renforcer les exigences environnementales au-delà des obligations réglementaires, afin de limiter l'impact de la déconstruction sur l'environnement et de favoriser une gestion plus vertueuse des ressources.
Ainsi, une démarche de réemploi a été intégrée au projet afin de permettre la réutilisation de matériaux et équipements issus de la déconstruction pour les besoins de maintenance du patrimoine de SILENE. Les matériaux ne pouvant être réemployés en interne seront proposés à la vente aux habitants du territoire lors d'une ressourcerie organisée sur le site.
Par ailleurs, le marché prévoit des objectifs ambitieux en matière de gestion des déchets, avec la mise en place d'un tri en 12 flux, contre 7 flux exigés par la réglementation, ainsi qu'un objectif de valorisation de 85 % des déchets issus de la déconstruction.

À l'issue de la consultation et de l'analyse des offres, le prix de revient prévisionnel de l'opération est arrêté comme suit :

Prix de revient T.T.C. (avec application du taux de TVA en vigueur) :

	Prix HT	*Prix T.T.C.*	*Coût au logement*
A – CHARGES FONCIERES	**880 694,84 €**	**1 056 833,81 €**	**8 880,96 €**
B – HONORAIRES & DIVERS	**158 455,62 €**	**183 779,62 €**	**1 544,37 €**
TOTAL - PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	**1 039 150,46 €**	**1 240 613,43 €**	**10 425,32 €**

Le coût de l'opération de déconstruction sera ventilé entre les futures opérations développées sur le site. Il sera ainsi imputé pour partie au futur programme de logements locatifs sociaux porté par SILENE, représentant environ 70 logements, et pour partie compensé par les recettes issues de la cession d'une partie du foncier destinée à la réalisation d'une opération de logements libres par un promoteur privé.

L'OS est prévu le 01/07/2026 et la réception le 01/04/2027 avec une durée prévisionnelle de chantier de 6 mois.

Il est demandé aux administrateurs de bien vouloir émettre un avis favorable au bilan financier prévisionnel présenté et d'autoriser la Directrice Générale à solliciter et signer les contrats de prêts, subventions, garanties et conventions afférents à cette opération.

SEANCE DU BUREAU :
Délibération adoptée à l'unanimité.

Ont signé : Tous les Membres présents

Copie RENDUE EXECUTOIRE
Loi du 2 mars 1982

Pour copie conforme,
La Directrice Générale de Silène,
S. WILLIAMSON